



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 040-244000865-20170131-20170131D03AA-AU

Envoyé en préfecture le 06/02/2017

Reçu en préfecture le 06/02/2017

Publié ou notifié le 06/02/2017



Direction Départementale des Finances Publiques des Landes
DIRECTION EN CHARGE DE LA GESTION PUBLIQUE



Adresse: 23 rue Armand DULAMON
BP309
40011 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Tél : 05 58 46 61 45

Mél : ddfp40.pgp.domaine@dgfp.finances.gouv.fr

Pour nous joindre :

Affaire suivie par: Fabien LILLAMAND

Téléphone : 05 58 90 57 42

Courriel : fabien.lillamand1@dgfp.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L.4221-4, L.3213-2, L.2241-1, L.5211-37, et L.5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article L.3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Art. L.324-1 du code de l'urbanisme

Art. L.451-5 du code de la construction et de l'habitation

N° de dossier : 2016-296V0935

SERVICE CONSULTANT : Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

DATE DE LA CONSULTATION : Courriel du 8 novembre 2016

OPERATION SOUMISE AU CONTROLE : Détermination du prix de cession des lots de terrains à bâtir dans la ZAE de Laubian II

PROPRIETAIRE PRESUME : Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE COMPRIS DANS L'OPERATION :

Commune de Seignosse

Il s'agit, Avenue de La Lande, des parcelles cadastrées section AD n° 135 à 188 d'une contenance totale de 6ha 88a 51ca, de lots de terrains aménagés et viabilisés formant la ZAE de Laubian II, d'une surface comprise entre 893m² et 1050m².

URBANISME – SITUATION AU PLAN D'AMENAGEMENT – ZONE DE PLAN – C.O.S. – SERVITUDES – ETAT DU SOUS SOL – ELEMENTS PARTICULIERS DE PLUS VALUE ET DE MOINS VALUE – VOIES ET RESEAUX DIVERS :

Au PLU révisé opposable ces biens sont classés en zone Aue



SITUATION LOCATIVE : Biens présumés libres à la vente.

VALEUR VENALE :

Compte tenu de la nature et de la situation de ces lots, la valeur vénale de chacun d'entre eux est de l'ordre de **45€/m²**.

La présente évaluation s'entend hors taxes et droits d'enregistrement .

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Dax le 10/11/2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Et par délégation, l'Inspecteur des Finances Publiques,

Fabien LILLAMAND